



Développement durable : le rapport

2025



Sommaire

Le rapport sur le développement durable

I. Présentation de l'établissement et du service public de prévention et de gestion des déchets	2
A. Le champ d'action du SMAV	2
B. Les activités et installations du SMAV	3
II. Implication du SMAV dans les objectifs de développement durable.....	6
A. Les grands projets énergétiques.....	7
B. La sensibilisation et la prévention en matière de production de déchets.....	8
III. Conclusion	11

INTRODUCTION

Le rapport sur le développement durable

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, a été codifiée aux articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4310-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces dispositions soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport permet à l'organe délibérant de mettre en avant les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du Développement Durable. Outre la présentation des politiques territoriales sur le sujet, il est attendu un développement sur les pratiques et activités menées au sein de la collectivité.

Le rapport n'est pas un bilan exhaustif, cependant il s'attache à rendre compte des progrès à réaliser. Compte tenu de l'ampleur des changements à opérer, les actions et politiques menées s'inscrivent dans le moyen et long terme.

Ainsi, le rapport proposé présente dans un premier temps les missions globales de l'établissement, totalement intégré dans une politique de prévention et de gestion des déchets, puis les différents projets qui permettent d'atteindre ces objectifs.

I. Présentation de l'établissement et du service public de prévention et de gestion des déchets

A. Le champ d'action du SMAV

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est un établissement public intercommunautaire administré directement par les élus des trois territoires membres qui lui ont transféré la compétence du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ces trois territoires sont la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCSA) et la Communauté Urbaine d'Arras (CUA).

Ces membres représentent 197 communes soit 167 178 habitants (population municipale 2022 : CUA - 109 781 hab / CCSA - 26936hab / CCCA - 30 401 hab).

Le SMAV assure l'ensemble des opérations de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers pour le compte de ses trois intercommunalités adhérentes, ce qui représente 167 178 habitants. Le SMAV a également mis en place un service de collecte des déchets auprès des professionnels. Ce service est basé sur le conventionnement et la tarification sur la base d'une redevance spéciale.

L'établissement a l'ambition d'assumer le rôle d'opérateur de référence dans le domaine de l'économie circulaire en Artois à travers quatre objectifs principaux :

- Favoriser la réduction des volumes de déchets collectés,
- Assurer une collecte de plus en plus sélective,
- Valoriser plus et mieux les déchets confiés,
- Expérimenter de nouveaux modes de valorisation des déchets.

L'établissement a toujours eu à cœur de travailler dans une logique de mutualisation, d'optimisation et de maîtrise des moyens mis en œuvre.

B. Les activités et installations du SMAV

Les installations du SMAV

Implanté sur les communes de Saint-Laurent-Blangy et de Tilloy-lès-Mofflaines, à proximité du siège social, l'Ecopôle regroupe une grande partie des installations industrielles et technologiques mises en œuvre pour assurer le traitement et la valorisation des déchets.

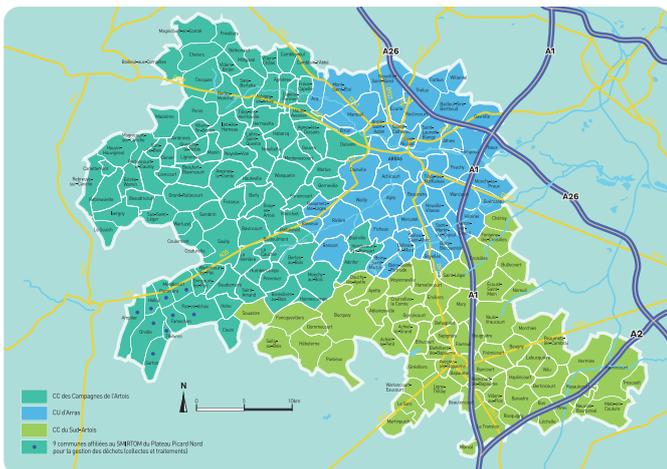
On y retrouve donc :

Le centre de transfert des emballages : anciennement, ce centre traitait le contenu de la poubelle jaune (emballages recyclables) mais depuis sa fermeture en mai 2021, c'est désormais une zone de transfert des déchets vers les centres de tri du SYMEVAD et de PAPREC.

Le Selectrom : cette unité de valorisation des ordures ménagères mis en service fin 2017 assure le traitement des ordures ménagères résiduelles. Véritable équipement de haute technologie, il permet de séparer les différentes matières en les isolant par opérations successives pour en extraire les composants valorisables comme la matière organique, les produits combustibles et les métaux ferreux. L'objectif est de limiter un maximum les volumes d'ordures ménagères partant en enfouissement (0% en 2024). La fraction fermentescible sera envoyée vers EURAMETHA en 2025 pour produire du méthane et le digestats sera envoyé sur la plateforme de Riencourt pour être compostée.

3 INTERCOMMUNALITÉS ASSOCIÉES

POUR LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS



Les services du SMAV concernent la totalité des habitants des trois intercommunalités associées, à l'exception de 9 communes situées à l'ouest du territoire, affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord.



197 communes



167 178 habitants

Le Centre de valorisation multi-filières (CVM) : il réceptionne essentiellement les encombrants, le plâtre et les ordures ménagères issus de la collecte des professionnels (DAE).

Les plateformes de compostage : elles sont au nombre de deux, l'une est à Riencourt-les-Bapaume, qui termine la maturation de la fraction fermentescible des ordures ménagères issus du SELECTROM, l'autre à Tilloy-les-Mofflaines, qui reçoit les déchets végétaux issus des déchèteries (tontes de gazon, branchage, feuillages...) ainsi que des professionnels en charge des espaces verts. Très prisé, le compost obtenu est directement exploitable par les agriculteurs de la région pour les cultures.



Les déchèteries : elles sont au nombre de 13. Leur répartition sur le territoire est étudiée pour garantir l'accès de tous les habitants à ce service à moins de 15 minutes de leur domicile. Certaines sont également aménagées pour recevoir les apports des professionnels (qui doivent souscrire une carte d'accès spécifique).

Constat, objectifs et enjeux du territoire

Les performances de collectes sélectives imputables aux ménages (hors pros et assimilés pros) sur le territoire sont supérieures à la moyenne nationale. En 2024 :

- La collecte du verre s'élève à 36 kg/habitant/an ;
- La collecte des emballages représente 51 kg/hab./an ;
- Les tonnages récupérés dans les déchèteries représentent 186 Kg/habitant/an hors gravats ;
- Le poids total des déchets produits par les ménages est de 439 Kg en baisse de 0.9 % sur un an.

Cependant, en vue de répondre aux évolutions réglementaires et nos engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique, le SMAV a engagé une action d'harmonisation et d'optimisation du service public de la collecte des déchets depuis 2022.

Ce travail a abouti à une refonte complète des circuits de collecte en 2024.

Les enjeux de notre territoire portent sur différents sujets :

Les obligations réglementaires :

- L'amélioration des performances de tri des déchets et de la valorisation matière, organique et énergétique ;
- La mise en place d'un schéma cohérent de captation des biodéchets pour les trois prochaines années de façon à répondre à l'obligation pour la collectivité de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à

l'ensemble des usagers du territoire ;

- La réduction des matières destinées à l'enfouissement pour arriver à 0 ;
- La recherche de nouvelles filières de valorisation ;
- L'obligation de résultat visant à conserver les soutiens de CITEO sur les emballages issus de la collecte sélective (A travers un contrat d'objectifs, le SMAV doit donc montrer son engagement sur la mobilisation de moyens afin d'améliorer la performance environnementale et technico-économique de son dispositif de collecte et de tri).

La rationalisation des coûts :

- La formalisation d'une matrice des coûts qui constitue un outil de pilotage visant à adapter la structure de ses coûts et le financement au regard de l'organisation du service et Identifier des pistes de maîtrise de réduction. Il faut pouvoir répondre aux besoins de communication sur les coûts auprès des élus et des usagers.
- La rationalisation des coûts de collecte, de transport, de tri et de traitement afin de faire face à la hausse des coûts de traitement en cours et à venir ;
- La refonte des circuits de collecte qui a permis une optimisation des distances parcourues ;
- L'optimisation des circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers qui ont permis d'absorber les reports de tonnages suite à l'ouverture des consignes de tri ;
- L'objectif de centraliser les départs de l'ensemble des véhicules de collecte de l'antenne d'ARRAS pour une meilleure gestion logistique.
- Le tri des nouvelles résines qui permet d'augmenter la quantité des matières recyclées, des emballages légers (plastiques, briques, cartons, métaux) et une diminution de ce flux vers la valorisation énergétique ;
- La définition des enjeux et objectifs économiques à l'horizon 2026 mis en parallèle des objectifs de tonnages collectés et valorisés et des ressources matérielles et humaines mobilisées. Ce travail a abouti en septembre 2024 à la mise en place d'une nouvelle organisation.
- La mise en place du contrôle d'accès en déchèteries afin d'autoriser l'accès aux seuls habitants du territoire du SMAV et limiter le nombre de véhicules sur les quais. L'enjeu principal étant la réduction des tonnages collectés et traités ainsi que l'amélioration du taux de valorisation par la réduction des tonnages portés en enfouissement.

La communication :

- Le renforcement des actions de communication en termes de tri et de prévention par la présence terrain des médiateurs de tri sectorisés ;
- Des actions visant l'augmentation de la pratique du compostage individuel et partagé ;
- La réalisation d'une campagne de communication adaptée permettra la réduction des erreurs de tri ;
- L'organisation de visites de nos installations à destination des élus du territoire ;
- La formation de relais de terrain (élus, associations, bailleurs...) qui facilitent la transmission des informations à destination des usagers ;



- Une politique de prévention forte à destination des différents acteurs de territoire.

La diminution de l'empreinte carbone :

- La massification des matières à destination des recycleurs permet une optimisation des chargements ;
- La diminution de l'empreinte carbone avec le remplacement d'une partie de la flotte de véhicules pour la collecte des déchets en porte à porte par des BOM Gaz ou des véhicules fonctionnant au bio-Carburant (Oléo 100). Depuis 2022, 18 véhicules carburent aux biocarburants pour une baisse significative des émissions de CO2 ;
- La mise en place de sondes de niveau dans les PAV pour optimiser les remplissages et les circuits de collecte.
- L'équipement d'outils de géolocalisation des véhicules de transport de bennes sur les déchèteries ainsi que des camions de collecte des PAV qui permettra d'optimiser les déplacements.
- La réflexion sur le développement de la collecte en points d'apports volontaires pour l'équipement des nouvelles zones résidentielles, notamment en milieu rural.
- Une adaptation des dotations en étroite collaboration avec les maires et les services instructeurs des trois EPCI qui nous sollicitent pour une meilleure intégration paysagère.
- Refonte des circuits de collecte des PAV avec la mise en place de capteurs de niveaux pour une meilleure rationalisation des coûts.

II. Implication du SMAV dans les objectifs de développement durable

Aujourd'hui, la vocation initiale du SMAV s'est élargie au cadre plus vaste du développement durable.

A côté de la gestion du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local.

La structure a mis en place une prime pour encourager la mobilité douce des agents.

La mise en place du pass déchets qui a permis une réduction de 2 861 tonnes (sur les flux mis en benne) entre 2023 et 2024 avec un impact sur les transports des bennes de l'ordre de 873 rotations (Baisse de 6,40% des tonnages et baisse de 6,44% des rotations entre 2023 et 2024)

Des remplacements de matériels d'éclairages sur nos sites permettront une baisse de la consommation d'électricité. Le remplacement de 7 camions pour répondre aux dernières normes antipollution en vigueur.

La validation d'un PPI visant à renouveler la flotte de véhicules et d'engins. L'attribution de nouveaux marchés de traitement visant le zéro enfouissement.

Le SMAV milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant les actions de prévention en matière de tri, de lutte contre le gaspillage et le réemploi auprès du grand public.

En 2025, un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers sera mis en place en partenariat avec les EPCI, les acteurs locaux et l'ADEME.

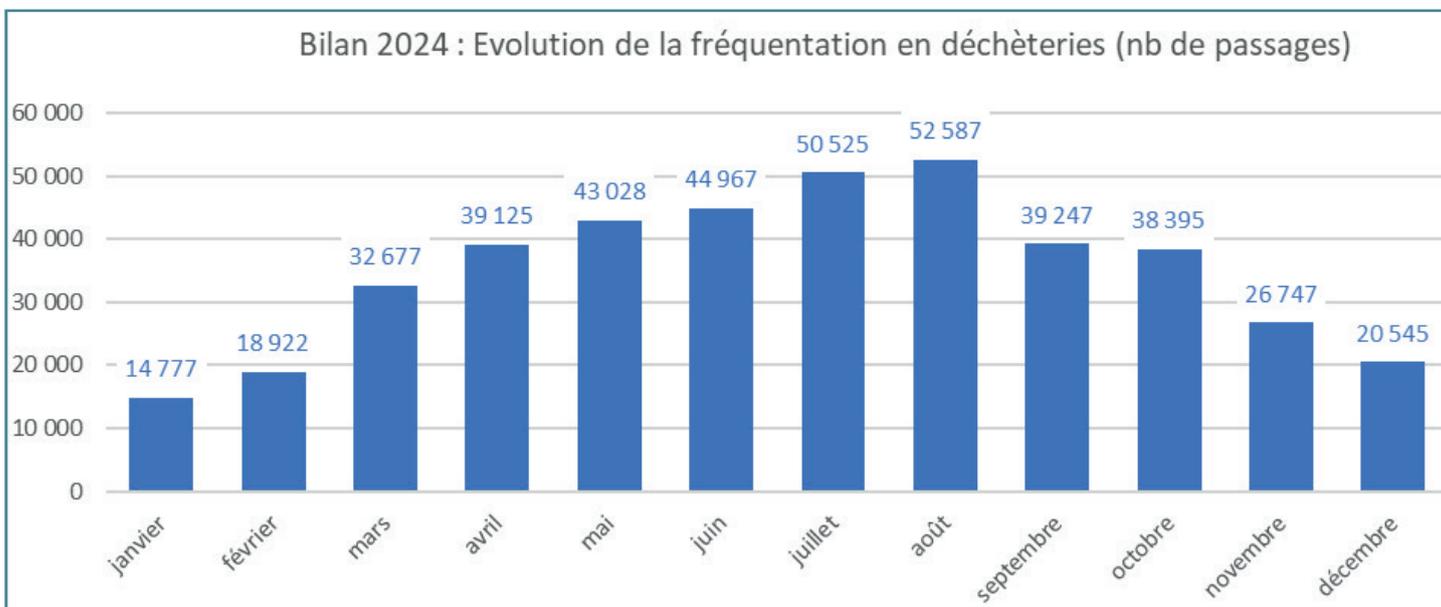
Un contrat de transition écologique (CTE 2018-2022) est également signé entre la CUA et l'État et dont le SMAV est l'opérateur de référence en matière d'économie circulaire.

Afin d'accéder aux déchèteries, les usagers doivent présenter un Pass'Déchet (badge ou ebadge) depuis le 1^{er} janvier 2024.

- 54 558 foyers sont équipés d'un Pass'Déchets soit 76,60 % des foyers du territoire ;
- 421 542 apports ont été enregistrés en 2024 : 54 558 (tous types de clients confondus) :
- Particuliers : 411 471
- Professionnels : 6 842
- Associations : 747
- Communes : 2 482

46 865 foyers se sont présentés au moins une fois en déchèterie :

- 61,76 % des foyers ont consommés entre 0 et 5 m³ ;
- 25,05 % des foyers ont consommés entre 5.5 et 10 m³ ;
- 8,68 % des foyers ont consommés entre 10.5 et 15 m³ ;
- 4,51 % des foyers ont consommés plus de 15.5 m³.



Evolution des tonnages collectés en déchèteries entre 2022 et 2024 :

	2022			2023			2024		
	Tonnages (T)	Nombre de rotations	Poids moyen	Tonnages (T)	Nombre de rotations	Poids moyen	Tonnages (T)	Nombre de rotations	Poids moyen
BOIS	4 513	1 731	2,61	4 352	1618	2,69	4 176	1559	2,68
CARTONS DECHETERIES	1 254	1 352	0,93	1 262	1363	0,93	1 176	956	1,23
DEA	3 662	1 733	2,11	3 666	1759	2,08	3 701	1810	2,04
DECHETS VEGETAUX	13 319	4 282	3,11	14 582	4187	3,48	13 490	3910	3,45
DIB CARTONS	134	151	0,89	132	119	1,11	127	119	1,07
ENCOMBRANTS	5 634	2 213	2,55	5 505	2192	2,51	5 441	2160	2,52
FERRAILLE	1 460	720	2,03	1 544	691	2,24	1 698	702	2,42
GRAVATS	14 327	1 640	8,74	12 461	1428	8,73	10 938	1262	8,67
PLATRE	1 298	195	6,66	1 209	189	6,40	1 105	195	5,67
Total général	45 600	14 017		44 713	13 546		41 852	12 673	

A. Les grands projets énergétiques

Euraméthé & la production de biogaz

La Région Hauts-de-France s'est fixé comme objectif de devenir une des régions leader en Europe de la production de biométhane injecté. En rapportant l'appel à projet régional pour la réalisation d'un technocentre démonstratif autant que productif, le territoire s'est doté d'un outil d'avant-garde pour développer toutes les opportunités de valorisation de la biomasse en circuit-court.

Cet équipement doit être capable de mettre en œuvre et de faire partager l'ensemble des dernières technologies et des savoir-faire intervenant dans le domaine de la méthanisation : recherche et développement, formation des entrepreneurs, concertation avec la population, montage de projets, gestion optimale de l'exploitation, etc.

Le SMAV s'est associé à la Communauté Urbaine d'Arras et à deux acteurs d'envergure internationale dans la gestion des ressources naturelles et des énergies renouvelables, que sont Veolia et Engie. L'équipement qui représente un investissement de 21.3 millions d'euros, a été émis en service en fin d'année 2024.

Pour être démonstrateur, l'équipement se veut aussi être un véritable site de production à l'échelle de la rentabilité industrielle. Son objectif de production, 350 Nm³ par heure, réinjecté directement dans le réseau de distribution d'ERDF, correspond à la couverture des besoins de 2000 foyers « moyens », soit l'équivalent de la ville de Saint Laurent-Blangy où il est implanté.

L'ambition d'Euraméthé est la création d'un cercle vertueux avec les déchets. L'équipement absorbera 8 000 tonnes de matières organiques issues de la collecte des ordures ménagères du SMAV, extraite par le Selectrom, ainsi que 25 000 tonnes de biodéchets issus de l'agro-industrie et d'exploitations agricoles aux alentours. Le digestat résiduel du processus de méthanisation sera transformé en compost conforme aux normes du plan d'épandage pour fertiliser les sols.

Artois ENR, station de GNV

Le SMAV est actuellement associé avec l'entreprise Mobilité Energie pour développer sur l'Écopôle de Saint-Laurent-Blangy une station de Gaz Naturel pour véhicules (GNV).

Cette station doit permettre de répondre aux besoins de son parc de véhicules, actuellement en conversion aux biocarburants. Elle sera également accessible aux entreprises et aux particuliers.

Disposant de pistes de distribution en charge rapide, elle fournit désormais ses premiers clients.

Le SMAV, en lien avec les autres actionnaires, se doit aujourd'hui de trouver la solution juridique la plus adaptée par rapport à la législation en vigueur.

La sensibilisation et la prévention en matière de production de déchets

Le SMAV développe les actions de prévention comme l'accompagnement à la mise en place de composteurs de proximité et partagé, la promotion de communication directe avec les usagers par une équipe d'animateurs spécialisés, le contrôle, l'animation de stands, la sensibilisation des enfants dans les écoles, la gestion de 2 recycleries (Le cercle des Objets), etc.

Le service consacré à l'éco-citoyenneté et la prévention

L'objectif de ce service est d'améliorer les performances du SMAV en matière de prévention et de valorisation par l'information et la sensibilisation de l'ensemble des habitants du territoire. Il convient de développer et mettre en œuvre des actions ciblées (populations, habitats, territoires...) par différents biais tels que :

- Le développement et le suivi d'un réseau d'acteurs et de relais ;
- La conception d'outils d'animation et de supports pédagogiques ;
- La tenue de tableaux de bord des actions ;
- La tenue de planning sur les programmes annuels d'activités ;

- La préparation et le pilotage de réunions publiques ;
- La rencontre d'habitants sur le terrain (stand, ateliers prévention, contact terrain avec les usagers...).

Les animateurs informent et incitent les habitants à trier correctement leurs déchets. Ils font le lien avec les différents services (pré-collecte, collecte, N° vert, Direction). Ils mènent une politique de communication de proximité qui s'adresse à un public divers. Ils animent les stands et font de la pédagogie. Ils réalisent les états de lieux. Dans les prochaines années, le service accentuera les actions engagées pour maintenir et renforcer les liens avec les usagers.

Sur 2024, 6 100 foyers ont été contrôlés pour sensibiliser les habitants aux erreurs de tri.

En 2025 la démarche de sensibilisation sera amplifiée avec la mise en place progressive de moyens de tri à la source des biodéchets. Toutes ces informations sont reprises au quotidien sur notre logiciel de centralisation des données.

En 2024, des actions à destination des habitations collectives ont été mises en œuvre avec pour objectif de sensibiliser les usagers, de vérifier les dotations et de former des relais sur le terrain.

On constate que :

- 737 foyers ont été sensibilisés à la suite de refus opérés par le service de collecte.
- 46 actions de sensibilisation ont été menées dans les habitats collectifs ou les résidences collectées en PAV.
- 50 états des lieux ont été effectués dans les résidences collectives pour ajuster les dotations. et répondre au mieux aux problématiques de tri.
- 35 Collectes de piles et Cartouches.
- 6100 foyers ont été contrôlés.
- 647 foyers rencontrés en habitat collectif.
- 22 animations scolaires pour 530 élèves sensibilisés.
- 15 stands sur le compostage avec 548 personnes rencontrées.
- 17 réunions publiques spécifiques au compostage pour 177 usagés.
- 772 composteurs individuels ont été vendus ainsi que 21 composteurs collectifs
- 15 stands multithématiques avec 503 usagers rencontrés.
- 12 formations au tri pour 386 usagers rencontrés.

B.Sensibilisation de l'ensemble des agents de la collecte

Les recycleries & les espaces « récup' » dans les déchèteries

Véritables démonstrations de l'économie circulaire, les deux recycleries du SMAV sont des magasins de revente de biens issus des espaces de réemploi dans les déchèteries. Ils sont nettoyés, parfois réparés puis mis en vente. Disposant d'une clientèle fidèle et sans cesse en progression, les recycleries sont ouvertes du mardi au samedi.

Des espaces dédiés au dépôt de matériaux et outillages réutilisables font leur apparition progressivement dans certaines déchèteries du SMAV (Croisilles et Rivière). Cette expérience sera reconduite en 2025 et intégrée au PLPD-MA et un troisième espace verra le jour prochainement.

En 2024, sur 8 mois, plus de 125 tonnes de produits ont été vendus comme articles de seconde main dans les

deux recycleries évitant ainsi de rejoindre les filières d'incinération ou d'enfouissement.

Les partenariats associatifs et évènementiels

Le SMAV est le partenaire privilégié sur le territoire pour la gestion des déchets lors des manifestations. Cette prestation est un service supplémentaire et peut prendre différentes formes : la collecte et la valorisation des déchets, et parfois la tenue d'un stand de sensibilisation destiné au public.

Parmi les différents évènements où les équipes du SMAV ont tenu un stand de sensibilisation à la réduction des déchets, on peut notamment retrouver, la Fête Nationale de la Poubelle organisée par Cité Nature, la fête de la Nature à Beaurains, diverses interventions sur les trois intercommunalités et bien-sûr le Main Square Festival (120 000 festivaliers).

Ces stands sont essentiels pour garder un lien avec les usagers du territoire, et répondre ainsi à toutes leurs interrogations quant à la prévention des déchets et les pratiques éco-responsables. Le SMAV procède également à de la sensibilisation directement auprès des exposants lors des évènements tels qu'à Terres en fêtes à Tilloy-lès-Mofflaines.

Le SMAV soutient également logistiquement certaines associations comme le World Cleanup Day qui promut la journée mondiale du nettoyage de la planète. En effet, afin de lutter contre la prolifération des déchets abandonnés dans la nature, des opérations citoyennes sont régulièrement organisées sur le territoire. Le SMAV prête du matériel et conseille sur la gestion des déchets ramassés.

Certains partenariats ponctuels avec des associations ont déjà eu lieu, par exemple la collecte de piles ou la récupération de bouchons de bouteilles plastiques.

Clause environnementale dans la commande publique

L'obligation de prise en compte des objectifs de développement durable dans les besoins est inscrite au code de la commande publique.

L'article L2111-1 de ce code dispose « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminés [...] en prenant en compte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales ».

La loi climat et résilience du 22 août 2021, impose aux acheteurs, au plus tard le 26 août 2026, plusieurs éléments dans les contrats et concessions :

- Prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques qui définissent le besoin,
- Fin du critère unique du prix ;
- Critère environnemental obligatoire
- Condition d'exécution environnementale obligatoire,
- Condition d'exécution relatif au social et à l'emploi obligatoire dans les marchés et concessions formalisées.

Le SMAV a d'ores et déjà entamé ce travail dans ces marchés.

En effet, en 2024, sur les 23 consultations publiées 12 comprennent un critère environnemental dans les critères d'analyse des prix.

De même, le Cahier des Clauses Administratives Particulières de ces marchés dispose que les éléments environnementaux sont contractuels durant toute la durée du marché, demandant ainsi au titulaire de respecter les éléments environnementaux définis dans son offre.

Le critère unique du prix n'est jamais utilisé dans les marchés publics, avec parfois un critère technique plus élevé pour certains marchés.

Pour certains marchés stratégiques, le coût global a été privilégié plutôt que l'analyse du prix. Le coût global a ainsi intégré en plus du prix des prestations, le coût du transport afin de limiter l'impact environnemental.

Bilan environnementale impression

Depuis juillet 2024, le service informatique du SMAV a déployé une nouvelle application. Celle-ci permet le suivi et la gestion des impressions réalisées, afin d'établir un bilan environnemental de cette action. C'est un moyen ludique de sensibiliser à la consommation globale de l'établissement et d'avoir une vision sur son impact environnemental.

Chaque utilisateur dispose d'un identifiant lui permettant de se connecter et de consulter l'impact environnemental

et énergétique lié à son utilisation des copieurs. Les documents ne sont plus imprimés directement sur les copieurs, mais placés dans une file de rétention. Il revient à l'utilisateur de « libérer » ses travaux d'impression en se rendant directement auprès du copieur. Cette fonctionnalité permet de réaliser des économies supplémentaires, car il n'y a plus de documents oubliés dans les imprimantes ni d'erreur dans le choix du copieur lors de l'impression.

Par exemple, voici le bilan environnemental produit depuis juillet 2024 pour 130 225 pages :

- 10,2 arbres

- 1 080 kg de CO2

L'équivalent de 8,8 heures de fonctionnement d'un supermarché

Par ailleurs, les imprimantes sont configurées par défaut pour une impression en noir et blanc et recto-verso, ce qui réduit la consommation d'énergie et de ressources.

III. Conclusion

Le SMAV joue un rôle central dans la promotion d'une démarche éco-responsable sur le territoire, en particulier à travers sa mission principale de collecte et de traitement des déchets. Il ambitionne également d'accompagner ses collectivités adhérentes dans la mise en œuvre de leurs politiques en faveur du développement durable.



Portes ouvertes 2024

